

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_2021_252

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 7 décembre 2021, conformément à la loi.

OBJET :

COMMISSION 5

ENERGIE

*Mise en œuvre Guichet
unique de l'habitat*

*Signature de la
convention avec le SPEE*

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 39

Suppléant présent : 0

Procurations : 10

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Nombre de votants : 49

Ont donné pouvoir :

Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT
Patrick LEMAIRE, procuration à Philippe DELCOURT
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Etaient Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 13 décembre 2021

Délibération CC_2021_...

COMMISSION 5

ENERGIE

Mise en œuvre du Guichet Unique de l'Habitat (GUH)

Signature de la convention avec le SPEE (service public de l'efficacité énergétique)

Le Conseil Communautaire,

Considérant que par délibération CC_2020_023 en date du 9 mars 2020, le Conseil communautaire a adopté un PCAET.

Considérant que dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) et la création d'un service public de la performance énergétique de l'habitat, la Région Hauts de France a souhaité développer la mise en place de Guichets Uniques de l'Habitat (GUH).

Qu'il s'agit de lieux de proximité qui permettront de conseiller et d'accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation de logements, de façon personnalisée et gratuite.

Considérant que la Communauté de communes s'est inscrite dans ce travail partenarial avec la Région Hauts de France afin de développer un espace dédié à l'intention de ses habitants.

Qu'elle a recruté un conseiller énergie.

Considérant qu'en s'impliquant dans cette action, l'intercommunalité entend participer à la généralisation des guichets uniques sur le territoire régional et contribuer ainsi à :

- Favoriser le passage à l'acte de tous les ménages en matière de rénovation énergétique de leur logement, selon une démarche ambitieuse, leur permettant de réduire leur facture énergétique,
- Atteindre des objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du logement selon les engagements pris dans le PCAET (pour le logement ; réduction des émissions de GES de 54 % en 2026 et de 87 % en 2050),
- Développer le partenariat avec les entreprises du territoire.

Considérant que par délibération CC_2021_011 en date du 15 février 2021, le Conseil communautaire a répondu à l'appel à projets régional concernant la mise en place d'un Guichet unique de l'Habitat, et a décidé de s'engager dans une démarche partenariale sur ce sujet.

Que par courrier du 16 mars 2021, la Région nous a fait savoir que la candidature de la Pévèle Carembault était retenue pour le déploiement du Guichet unique de l'Habitat sur le territoire.

Que la mise en œuvre de ce Guichet unique de l'Habitat nécessite de conventionner avec la Région Hauts de France et la régie régionale du SPEE (service public de l'efficacité énergétique).

Considérant que le partenariat avec la Région permet à la Communauté de communes de bénéficier des financements du programme régional de l'efficacité énergétique, provenant des contributions des fournisseurs d'énergie du secteur privé, dans le cadre du dispositif de certificat d'économies d'énergie (CEE).

Vu la délibération CC_2021_251 du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2021 relative à la signature de la convention avec la Région pour la mise en œuvre du Guichet unique de l'Habitat.

Considérant que par ailleurs, cette convention avec la Région permet à la Pévèle Carembault de conventionner avec la régie du SPEE (service public de l'efficacité énergétique).

Qu'il s'agit d'une régie créée par la Région afin de proposer un accompagnement technique et/ou financier aux habitants dans la rénovation et l'isolation de leur logement pour diminuer de manière significative leur consommation d'énergie.

Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 49 votants)

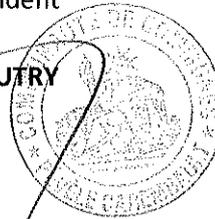
- *D'autoriser son Président à signer la convention avec le SPEE dans le cadre du Guichet unique de l'Habitat, ainsi que tout document afférant à ce dossier.*
- *D'autoriser son Président à signer tout document concernant la mise en place de ce dispositif.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 059-200041960-20211213-CC_2021_252-DE